

Un fonds de solidarité Covid-19

Si les milieux des Églises ont su trouver des moyens de s'adapter au contexte de la crise sanitaire, maintenir les relations par-delà les frontières reste un défi. L'imagination et les capacités d'adaptation ne suffisent pas toujours. Car pour maintenir les liens avec des partenaires hors de France, encore faut-il que ces partenaires eux-mêmes survivent à la crise. C'est précisément l'objet de ce fonds de solidarité dont s'est doté le Défap.



Un étudiant de l'UPRECO et sa famille. L'UPRECO, partenaire du Défap, est une Université protestante présente à Kananga (RDC)

© Défap

Les commerces de proximité, les entreprises ne pouvant

recourir au télétravail, les relations de voisinage, l'aide aux plus fragiles : la liste serait interminable de toutes les activités, de tous les secteurs frappés par la pandémie de Covid-19. Avec, en réponse à cette crise inédite, de nouvelles solidarités qui se mettent en place... Les Églises ne font pas exception. Les restrictions imposées par les mesures sanitaires ont empêché les réunions, stimulant les autres modes de mise en relation : pour ne citer qu'un exemple, certaines, déjà présentes sur internet avec des cultes en ligne, ont vu leur nombre de connexions décupler, atteignant ainsi des publics inédits... «Si la crise sanitaire a profondément déstabilisé les cultes et leurs fidèles, souligne ainsi un [rapport sénatorial du 2 juillet 2020](#), elle a aussi révélé une grande capacité d'adaptation aux circonstances et d'imagination, afin de conserver le lien entre les membres de la communauté (...) Bien plus significative est la mobilisation des fidèles, communautés locales, associations caritatives ou établissements d'enseignement pour venir en aide aux personnes les plus fragiles tout au long du confinement.»

La crise a néanmoins accru les fragilités, en France comme ailleurs. De nombreux acteurs du monde associatif ont vu leurs projets stoppés... et leurs financements suspendus. Or, pour beaucoup d'associations, le soutien aux projets participe aussi aux frais de personnel : sans projet financé, celles et ceux qui sont censés les gérer risquent de ne plus être payés... Voilà pourquoi, dans notre pays, en plein confinement, le Premier ministre avait diffusé une [circulaire rappelant le rôle de soutien aux associations des autorités publiques](#), et définissant des règles de bonnes pratiques de gestion des subventions. La plateforme d'ONG Coordination Sud, dont est membre le Défap, vient pour sa part de [lancer une campagne pour interpeller les députés](#) sur les besoins des associations.

La crise sanitaire et ses conséquences financières



Un autre partenaire du Défap : aperçu des bâtiments de la faculté de théologie de Kaélé (Cameroun) © Défap

Ce qui est vrai en France l'est d'autant plus au-delà de nos frontières. Et nombre de partenaires du Défap connaissent des situations au moins aussi dramatiques. Avec comme facteur aggravant, le plus souvent, l'absence de financements publics. La crise sanitaire a ainsi frappé bien plus brutalement certaines Églises du Sud. Pour une œuvre d'Église (dans le domaine de la santé, par exemple) dépendant de financements internationaux, l'arrêt de ces financements pour cause de projets suspendus a pu avoir des effets dramatiques. Même problème pour des centres de formation théologique dont le

financement est assuré par les frais d'inscription des étudiants – étudiants qui n'ont pu être accueillis en cette période de crise... Voilà pourquoi le Défap s'est doté d'un «fonds d'urgence Covid-19». Le principe en a été approuvé lors du Conseil du 10 octobre 2020 ; il sera géré sous la responsabilité du Bureau et du Secrétaire général. Il a pour but de soutenir en priorité des partenaires dont le fonctionnement même pourrait être menacé par la crise sanitaire, puisqu'ils pourraient perdre une partie de leur personnel faute de pouvoir le rétribuer. Et ce fonds d'urgence est financé notamment par le report de financements destinés à des missions qui n'ont pu avoir lieu, pour cause de fermeture des frontières. Parmi les premiers bénéficiaires figurent une demi-douzaine d'institutions avec lesquelles le Défap est en lien, présentes notamment en Afrique centrale, mais aussi dans l'océan Indien.

Au-delà de ce fonds, qu'en est-il aujourd'hui des relations par-delà les frontières ? Et qu'en est-il d'un organisme comme le Défap, dont le cœur de mission (qu'on l'écrive avec « m » ou avec « M ») est justement, dans le monde protestant, d'entretenir les liens entre Églises d'ici et de là-bas, «du bout du banc au bout du monde» ? Face à des déplacements internationaux réduits au strict minimum, là encore, il a fallu s'adapter pour maintenir les relations. Que ce soit à travers les envoyés (en dépit des retours anticipés pour cause de crise sanitaire, le Défap a encore aujourd'hui une vingtaine d'envoyés en mission longue, VSI ou pasteurs, présents dans une douzaine de pays) ou par les contacts directs avec des partenaires institutionnels (Églises ou œuvres d'Église, centres de formation théologique...). Avec l'idée que ces relations représentent une richesse à préserver. Plus que jamais, en ces périodes de restriction des déplacements, entretenir les liens est nécessaire pour éviter la tentation du repli.